



COMPTE RENDU
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE SUPERVISION DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024.

Convocation N°50/MPKOU/2024D/694/SE/SA du 09 septembre 2024.

Lieu : Salle de réunion du Maire.

Président de séance : Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou.

Secrétaire de séance : Monsieur Hyacinthe O. ELEGBEDE, Secrétaire Exécutif de la Mairie de Parakou.

Etaient présents à cette session, les conseillers dont les noms suivent :

- 1 - ZIME CHABI Inoussa, Maire, Président du conseil de supervision ;
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1er Adjoint au Maire ;
- 3- OROU-GANKOU Moustapha, 2^{ème} Adjoint au Maire ;
- 4 - ADAM ABDOULAYE Alimatou, 3^{ème} Adjointe au Maire ;
- 5 - HOUNDIN Judicaël, Président Commission des Affaires Economiques et Financières
- 6- DRAMANE S. Daouda, Président Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions,
- 7- AROUNA Adiza, Présidente de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles,
- 8- CHABI DOUAROU Boni, Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales ;

Tous les huit (08) membres du conseil de supervision, ont répondu présent à l'invitation du Maire.

Le conseil de supervision a donc valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1- adoption du compte-rendu de la session ordinaire du 05 septembre 2024 ;
- 2- examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif au titre du mois d'août 2024 ;
- 3- autorisation de décaissement de fonds pour la couverture des souscriptions des enfants indigents des écoles à cantine de la commune de Parakou au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;
- 4- sollicitation de l'avis de non objection pour la nomination des membres du Secrétariat





- Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Parakou ;
- 5- répartition des équipements et mobiliers scolaires confectionnés pour les écoles primaires et secondaires ;
- 6- divers.

Déroulement de la séance :

A l'ouverture de la session, Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Président du Conseil de Supervision, a remercié les conseillers pour leur présence en vue de discuter des questions de développement de la ville et de permettre le bon fonctionnement de l'administration communale.

1- Étude et adoption du compte-rendu de session ordinaire du 05 septembre 2024 ;

La session ordinaire du 05 septembre 2024 a porté sur plusieurs sujets points. Il s'agit entre autres de :

- adoption du compte-rendu des sessions ordinaire du 07 août et extraordinaire 16 août 2024;
- autorisation de paiement de frais de sessions aux membres de la Commission Administrative Paritaire de la Mairie de Parakou à titre de régularisation ;
- autorisation de paiement de ristourne aux agents collecteurs de la Mairie de Parakou à titre de régularisation,
- divers

Le compte rendu de cette session a été adopté à l'unanimité des conseillers.

2- examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif au titre du mois d'août 2024

Ce rapport retrace les différentes actions menées par le Secrétaire Exécutif pour le bon fonctionnement des services municipaux.

En dehors de la tenue régulière des séances hebdomadaires du comité de direction, diverses activités ont été menées dont entre autres :

- *la célébration de la fête de l'indépendance le 1^{er} août 2024 ;*
- *la validation du Document Communal de Programmation Budgétaire Pluriannuelle 2025-2027 et la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;*
- *l'adoption par le conseil de supervision et la validation par le conseil communal du 2^{ème} collectif budgétaire au titre de l'année 2024 ;*

- *les préparatifs et la mise en œuvre de l'audit FADEC gestion 2023 du 12 au 21 août 2024 et le suivi des chantiers de la commune.*

Le rapport du Secrétaire Exécutif retrace également les délibérations et instructions du conseil de supervision ainsi que celles du conseil municipal qui ont été transmises à l'autorité de tutelle.

Le rapport d'activités du Secrétaire Exécutif a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

3- autorisation de décaissement de fonds pour la couverture des souscriptions des enfants indigents des écoles à cantine de la commune de Parakou au titre de l'année scolaire 2024- 2025 ;

Le Gouvernement du Bénin a initié, en 2017, un vaste programme de cantines scolaires dont l'objectif est de contribuer à faciliter l'accès et la rétention des enfants à l'école. Face aux résultats encourageants observés, le gouvernement a décidé d'accroître le nombre d'écoles disposant de cantines scolaires. Ainsi, plusieurs communes dont Parakou ont bénéficié de ce programme mis en œuvre par le Programme Alimentaire Mondial (PAM)

A la rentrée de septembre 2024, le Gouvernement envisage de responsabiliser les Communes pour la gestion du programme.

En effet, une agence a créé pour le suivi de cette importante activité.

Dans le but de faciliter la pérennité de cette noble initiative, il est demandé à chaque commune d'accompagner les efforts de l'Etat central. Dans ce cadre, la commune de Parakou se propose de prendre en charge la contrepartie des enfants qui est de 25F par enfant indigent et par jour.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de supervision ont autorisé le décaissement d'un montant de quatre millions cent quarante-quatre mille cinq cent (4 144 500) F CFA pour la couverture des souscriptions des enfants indigents des écoles à cantine de la commune de Parakou au titre de l'année scolaire 2024-2025 pour un total de neuf cent-vingt-un (921) écoliers des arrondissements trois de la commune.

4- sollicitation de l'avis de non objection pour la nomination des membres du Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Mairie de Parakou ;

Aux termes des dispositions de la loi 2020-26 du 19 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin, le Secrétariat Permanent de la PRMP appuie la Personne

Responsable des Marchés Publics dans la mise en œuvre de sa mission en l'assistant dans toutes les procédures de passation des marchés.

Le décret N° 2020-596 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Personne Responsable des Marchés Publics et de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation dispose en son article 8 que le Secrétariat Permanent de la PRMP est structuré en fonction des besoins du système de passation des marchés de l'Autorité Contractante.

Suite à la décision N°50/31/MPKOU/SE/CJ/DAAF/SAGPE/SA du 20 mai 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent de la PRMP de la Mairie de Parakou, il est important de procéder à la nomination des membres du SP-PRMP afin de permettre à cette direction l'atteinte des objectifs énumérés dans les documents de planification de la commune.

Après échanges, les conseillers ont donné à l'unanimité leur avis de non-objection pour la nomination des membres du Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de la Mairie de Parakou. Il s'agit de :

N°	NOM ET PRENOMS	POSTE	PROFIL
1	ABDOU MAMA Djouérath	Secrétaire Permanent de la PRMP	Licence en audit et contrôle de gestion
2	LAFIA YAROU Philippe	Chef Division du suivi de l'exécution des contrats	Licence en communication
3	HAZOUME Martine	Secrétaire	BAC G 1
4	AYENA C. Pierre	Chef Division des courriers et de l'archivage	Master en Marchés Publics et PPP
5	SABI COUSCOUS Abdel Fadel	Assistant PRMP	Master en Marchés Publics et PPP

5- répartition des équipements et mobiliers scolaires confectionnés pour les écoles primaires et secondaires

Dans le cadre de l'exécution du Plan de Travail Annuel de la Mairie de Parakou, il est prévu la dotation en mobiliers scolaires au profit des Ecoles Primaires Publiques (EPP) et Collèges d'Enseignement Général (CEG) de la commune de Parakou.

C'est à ce titre que huit cent (800) tables-bancs ont été confectionnés l'endroit de ces derniers. Ces mobiliers permettront de résoudre un tant soit peu la forte demande exprimée par les acteurs du système éducatif dans les trois arrondissements de la commune.

La répartition validée par les membres du conseil de supervision se présente comme suit :

• **Ecoles primaires Publiques**

N°	DENOMINATION	QUANTITE	ARRONDISSEMENT
1	EPP OCBN	71	1 ^{er}
2	EPP DOMABOU	71	2 ^{ème}
3	EPP BAKPEROU	71	1 ^{er}
4	EPP BAKA	71	2 ^{ème}
5	EPP DEROU	74	3 ^{ème}
6	EPP ZONGO 2	71	3 ^{ème}
7	EPP MADINA	71	1 ^{er}
TOTAL		500	

• **Collèges d'Enseignement Général**

N°	DENOMINATION	QUANTITE	ARRONDISSEMENT
1	CEG TITIROU	60	1 ^{er}

2	CEG BANIKANNI	60	2ème
3	CEG NIMA	60	3ème
4	CEG TINRE	60	3ème
5	CEG TOUROU	60	1er
TOTAL		300	

6- divers

Aucun point n'a été abordé dans les préoccupations diverses.

Démarrée à 09 heures 12 minutes, la séance a pris fin à 11 heures 37 minutes à la satisfaction de tous.

Fait à Parakou, le 05 septembre 2024

Le Secrétaire de séance,



[Signature]
Hyacinthe O. ELEGBEDE.

Le Président de séance,



[Signature]
Inoussa ZIME CHABI.-



SÉANCE: Conseil de Supervision

DATE: 13/09/2024
LIEU: Salle de réunion
du Flaire

HEURE: 05h

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACTS ET ADRESSE MAIL	EMARGEMENTS
1	ZIME CHABI Inoussa	Mairie	97480549 zime.1071@gmail.com	
2	CHABI OUAAROU Bonni	P/CHIEF / P-Coord	62842898 sabri.dawanda@yahoo.fr	
3	DRATANE Sabi Dawnda	P/CERI	66261414	
4	OROU-GANKOU Moustayha	DAM pkm	66762759	
5	YARI Mohamed Abdel Taya	PAM / Pkm	97483048	
6	ELEGREAE Hyacinthe	SE	95397235	
7	ABOULAYE A. Alimaton	TAM	66171373	
8	HOUNAN Edouard Indicé	P/CHIEF	81200080	
9	AROUNA Adizatorou	P/CASC	96833894	
10				
11				